J'ai une situation qui m'interroge :
dois-je saisir le PAS ?
Un repère simple pour les enseignants du 1er et 2nd degré

1 J'observe une ou plusieurs difficultés persistantes chez un élève

- Des apprentissages qui progressent peu.
- Un comportement perturbateur.
- Des difficultés relationnelles ou d'inclusion.
- Des besoins qui nécessitent de modifier l'environnement de l'élève.

2 J'ai déjà mis en place des réponses dans ma classe ou avec l'équipe ?

Je mets en œuvre la différenciation, des aménagements, j'échange avec la famille, je mobilise l'équipe, je propose des APC, un PPRE (LPI), le dispositif Devoirs faits, je m'appuie sur les ressources d'écoles ou d'établissement, le RASED, le GPDS…

→ NON

1/ Je mets d'abord en place des premières réponses en classe et j'en échange avec l'équipe.
2/ Je poursuis les réponses mises en place et je réévalue régulièrement la situation l'équipe.

↓ OUI

3 Malgré ces réponses, la situation reste-t-elle préoccupante ou complexe ?

- Les difficultés persistent dans la durée.
- La situation nécessite un regard croisé, une analyse des besoins ou des soins.
- Je ne sais pas quelle aide mobiliser, j'ai besoin de conseils.

↓ OUI

4 JE SAISIS LE PAS

Je complète la fiche de saisine départementale en décrivant la situation et les besoins observés (envoi par mail).

A SAVOIR, LE PAS PEUT ETRE SAISI PAR :

- **La famille**
- **Le RASED**
- **Le GPDS**

5 Que se passe t-il après ma saisine ?

1/ Les coordonnateurs du PAS prennent contact avec moi.

2/ Nous échangeons pour mieux comprendre la situation.

3/ Les coordonnateurs peuvent observer l'élève, rencontrer l'équipe et/ou la famille.

4/ Nous recherchons ensemble des solutions et mobilisons, si besoins, des partenaires extérieurs.

5/ Un suivi est mis en place et la situation est réévalué régulièrement.

Le PAS peut notamment :

- Observer des élèves en situation.
- Apporter des conseils d'accessibilité.
- Échanger avec les équipes scolaires, périscolaires et les familles.
- Proposer un accompagnement éducatif ponctuel auprès de l'élève.
- Rechercher des solutions auprès de partenaires extérieurs.

Outils à votre disposition :

- Fiche saisine départementale.
- Vade-mecum départemental (site SDEI).
- Aide à l'identification des besoins des élèves.
- Les gestes accrocheurs.
- Les observables en santé mentale.
- La pédagogie flexible et accessible.
- aider les élèves aux comportements perturbateurs.
- Le kit du matériel pédagogique adapté
- Aider les élèves à apprendre.